

## Compte rendu de séance

### Séance du 4 Octobre 2019

L' an 2019 et le 4 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de  
RATILLON Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, Mmes : LAMIRAULT Cécile, PERROT Emilie Ep MALASSENET,  
MM : BARALE Grégory, BULTIAUW Samuel,LIANO Jacques, MOREAU Dominique,

LEBRETON Stéphane  
MARTEAU Dominique, DEBENE Gérald

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 23/09/2019

**Date d'affichage** : 23/09/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 18/12/2019

et publication ou notification  
du : 18/12/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : PINAULT Sylvain

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

ADOPTION D'UNE DECISION MODITICATIVE - COM\_2019\_33  
PROJET PHOTOVOLTAIQUE - COM\_2019\_23  
FONDATION DU PATRIMOINE - COM\_2019\_24  
PLAN DE FINANCEMENT STATUE DE SAINT HUBERT - COM\_2019\_25  
CONVENTION CANTINE SCOLAIRE DE NERONDES - COM\_2019\_26  
PLANTATION CIMETIERE - COM\_2019\_27  
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE NERONDES POUR LE TEMPS DE CANTINE POUR UN ELEVE  
ATTEINT DE HANDICAP. - COM\_2019\_28  
PROVISION POUR CREANCE IRRECOUVRABLE - COM\_2019\_29  
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - COM\_2019\_30  
CONVENTION AVEC LE SDE 18 - COM\_2019\_31  
SIGNALISATION A FEUILLARDE ET DANS LE BOURG - COM\_2019\_32  
LEGS POUR LA STATUE DE SAINT HUBERT - COM\_2019\_34  
ADOPTION D'UNE DECISION MODITICATIVE - COM\_2019\_35  
ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE - COM\_2019\_36

ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE

réf : COM\_2019\_33

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget primitif de l'exercice 2019:

Section de fonctionnement:

*Chapitre 011 :*

article 60633: fourniture de voirie: -1050,00€

*chapitre 023:*

article 023: virement à la section d'investissement: +1050,00€

Section d'investissement:

*chapitre 021:*

article 021: virement de la section de fonctionnement: +1050,00€

*chapitre 10:*

article 10251: dons et legs en capital: +1050,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

AUTORISE la décision modificative ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

PROJET PHOTOVOLTAIQUE

réf : COM\_2019\_23

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la proposition de la société Arkolia d'implanter une centrale photovoltaïque sur notre commune sur les parcelles section C 230,233,822,824,827 et 829 pour une surface d'emprise de la centrale de 26 hectares.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents, sous réserve de la mise en place de haies naturelles occultantes composées d'essences locales d'une hauteur de 6m entretenues par le bailleur. Le projet paysager sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)

FONDATION DU PATRIMOINE

réf : COM\_2019\_24

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de restauration de la statue de Saint Hubert.

La Fondation du Patrimoine peut nous aider à organiser une souscription publique qui permettrait d'obtenir une subvention.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de recourir au service de la Fondation du Patrimoine.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le recours au service de la Fondation du Patrimoine.

A l'unanimité (pour :8 contre : 0 abstentions : 0)

#### PLAN DE FINANCEMENT STATUE DE SAINT HUBERT

réf : COM\_2019\_25

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de restauration de la statue de Saint Hubert.

Le devis de restauration daté du 1<sup>er</sup> Février 2019 et proposé par Madame Fabienne Bois s'élève à 5940€.

Le devis de sculpture daté du 12 Juillet 2018 pour remplacer les parties manquantes proposé par Lanek Kocher s'élève à 6676,62€.

Le montant total de cette restauration s'élèverait donc à 12 616,62€.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le plan de financement suivant :

Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) :	6308€	50%
Fondation du Patrimoine :	2524€	20%
Souscription publique :	1500€	11.8%
Autofinancement :	2285€	18,2%

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le plan de financement proposé pour la restauration de la statue de Saint Hubert.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### CONVENTION CANTINE SCOLAIRE DE NERONDES

réf : COM\_2019\_26

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du besoin de faire une convention entre la commune de Nérondes et la nôtre concernant la cantine scolaire.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'accepter ladite convention et autorise Monsieur le Maire à signer.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### PLANTATION CIMETIERE

réf : COM\_2019\_27

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du souhait de plantation au cimetière suite à l'abattage des cyprès.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter la rénovation du cimetière mais avec une orientation plus particulièrement vers la mise en place de gabions arborés.8

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE NERONDES POUR LE TEMPS DE CANTINE POUR UN ELEVE ATTEINT DE HANDICAP.

réf : COM\_2019\_28

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du besoin de signer une convention entre la commune de Nérondes et la nôtre concernant le temps de cantine (trajet : école cantine et le temps du repas). Monsieur le Maire fait part de son interrogation sur les compétences nécessaires pour choisir la personne accompagnante, la MDPH n'ayant à ce jour pas fourni les informations. Cette convention prévoit le remboursement à la commune de Nérondes de l'ensemble des frais engagés par celle-ci pour l'emploi du personnel compétent, pendant les périodes scolaires ce qui représenterait un temps journalier de 2 heures pour un cout mensuel d'environ 500€.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

PROVISION POUR CREANCE IRRECOUVRABLE

réf : COM\_2019\_29

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du besoin de mettre la somme de 8000€ en créances irrécouvrables.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-décide d'accepter de mettre ladite somme en créances irrécouvrables.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

réf : COM\_2019\_30

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du changement d'adresse du siège de la communauté de communes des portes du Berry.

Le siège social se situerait 54 route de Nevers – 18320 JOUET SUR L'AUBOIS à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-décide d'accepter cette adresse pour le siège social.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION AVEC LE SDE 18

réf : COM\_2019\_31

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que la convention entre le SDE18 et notre commune est arrivée à échéance et propose de renouveler l'adhésion pour le conseil en énergie partagée.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter le renouvellement de l'adhésion.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### SIGNALISATION A FEUILLARDE ET DANS LE BOURG

réf : COM\_2019\_32

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la dangerosité due à la vitesse à Feuillarde et l'absence de passage pour piétons dans le bourg.

Monsieur le Maire propose au membre du conseil la possibilité de faire un essai de signalisation à Feuillarde et la délimitation d'un passage pour piétons en peinture blanche dans le bourg selon les recommandations des monuments historiques et les préconisations des services compétents du Conseil Départemental.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'approuver la mise en place de chicane temporaire à Feuillarde et la création d'un passage piétons de couleur blanche dans le bourg.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### LEGS POUR LA STATUE DE SAINT HUBERT

réf : COM\_2019\_34

Vu le code général des collectivités territoriale.

Vu le plan de financement proposé par délibération COM\_2019\_25.

Monsieur le Maire propose de reverser le don fait par Monsieur Sylvain PINAULT qui par courrier du 10 Avril 2018 lègue à notre commune la somme de 1050,00€ pour la restauration de la statue de Saint Hubert, patron des chasseurs, classée monument historique le 24 Décembre 1943.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- Décide d'accepter la réversion d'un montant de 1050,00€ à Monsieur PINAULT Sylvain.
- Donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE

réf : COM\_2019\_35

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget primitif de l'exercice 2019:

#### Dépenses d'investissement

*Chapitre 21 :*

article 2132: immeuble de rapport: +4204.34€ arrondi à 4205€

#### Recette d'investissement:

*chapitre 21:*

article 21532: réseaux d'assainissement: + 4204,34€ arrondi à 4205€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

AUTORISE la décision modificative ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE

réf : COM\_2019\_36

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget primitif de l'exercice 2019:

Section de fonctionnement:

*Chapitre 011 :*

article 615228: entretien et réparations autres bâtiments: -2900,00€

*chapitre 023:*

article 023: virement à la section d'investissement: +2900,00€

Section d'investissement:

*chapitre 021:*

article 021: virement de la section de fonctionnement: +2900,00€

*chapitre 16:*

article 1641: emprunts en euros: +2900,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

AUTORISE la décision modificative ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 22h:00

En mairie, le 31/01/2020  
Le Maire  
Jean-Pierre RATILLON